

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations de sociétés Aston Hill que vous devriez connaître. Vous trouverez des détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. au 1-800-513-3868 ou à l'adresse info@astonhill.ca, ou consultez le site www.astonhill.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU			
Code du fonds :	AHF 322	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Date de création de la série :	18 février 2010	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Valeur totale du Fonds au 23 mars 2016 :	3 832 206 \$		
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,97 % ¹	Placement minimal :	2 000 \$

¹ Le 27 février 2015, le Fonds, qui était auparavant un fonds à capital fixe inscrit à la Bourse de Toronto, a été converti en fonds à capital variable.

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du fonds est de générer un revenu et de procurer un potentiel de plus-value du capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'obligations de sociétés canadiennes et d'autres titres à revenu fixe.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 23 mars 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 23 mars 2016)		Répartition des placements (au 23 mars 2016)	
1. Cenovus Energy Inc.	10,32 %		
2. Medical Facilities Corp.	9,68 %		
3. Northland Power Inc.	8,26 %		
4. AG Growth International Inc.	7,66 %		
5. Société aurifère Barrick	7,60 %		
6. Enbridge Inc.	7,18 %		
7. Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	5,94 %		
8. Rogers Communications Inc.	5,92 %		
9. Thomson Reuters Corp.	5,87 %		
10. Algonquin Power & Utilities	5,46 %		
Pourcentage total des dix principaux placements	73,89 %		
Nombre total de placements	12		
		Trésorerie et équivalents de trésorerie	20,90 %
		Énergie	17,50 %
		Services publics	13,72 %
		Industrie	13,60 %
		Santé	9,68 %
		Matériaux	8,59 %
		Services de télécommunications	5,92 %
		Biens de consommation disc.	5,87 %
		Finance	4,22 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs Aston Hill inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

En général, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

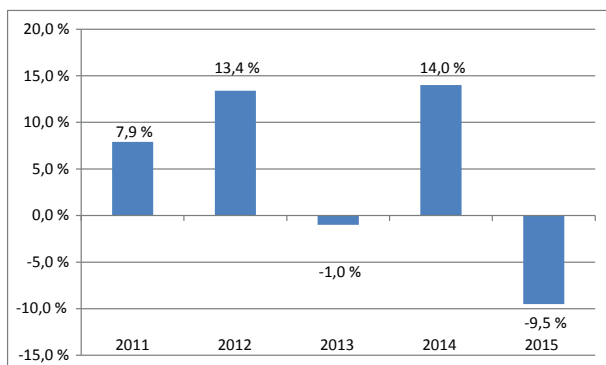
Quel a été le rendement du fonds?

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du fonds durant les quatre dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

L'objectif de placement du fonds a été modifié le 27 février 2015. Les rendements passés présentés dans l'aperçu du fonds sont ceux réalisés lorsque l'objectif de placement du fonds était différent.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du fonds lors de chacune des cinq dernières années. Le fonds a perdu de sa valeur pendant deux de ces cinq années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur 3 mois au cours des cinq dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	12,0 %	31 déc. 2012	vos placement augmenterait à 1 120 \$
Pire rendement	-8,4 %	31 août 2013	vos placement chuterait à 916 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 février 2010 se serait trouvée avec 1 319,58 \$ le 23 mars 2016, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,65 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme;
 - désirent investir dans des obligations de sociétés canadiennes;
 - peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier;
 - recherchent un niveau de risque faible.
- ! N'investissez pas dans ce fonds si vous souhaitez un placement à court terme à haut risque.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux parts de la série F.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2015, les frais du fonds s'élevaient à 1,97 % de sa valeur, ce qui correspond à 19,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Gestion d'actifs Aston Hill inc. a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,97 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	1,97 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de consultation	Vous devez conclure avec votre courtier une entente selon laquelle vous lui payez des frais annuels que vous négociez avec lui. La commission variera selon la valeur de vos placements.
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs Aston Hill inc.	Téléphone : 416-583-2300
77, rue King Ouest	Sans frais :
Bureau 2110, C.P. 92	1-800-513-3868
Toronto-Dominion Centre	Courriel : info@astonhill.ca
Toronto (Ontario) M5K 1G8	www.astonhill.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.